

Séance du conseil communal du 9 septembre 2008

Présents:

Françoise Hetto-Gaasch (CSV), bourgmestre, Mike Hagen (LSAP), Romain Reitz (CSV), échevins, John Breden (LSAP), Francine Colling-Kahn (CSV), Claude Kremer (CSV), François Ries (DP), Irène Schmitt (Déi Gréng), Roland Weis (DP), conseillers.

Absents et excusés:

Gilles Baum (DP), Jos Greischer (Déi Gréng), conseillers.

01. Informations au conseil communal.

02. Modification du trajet II du transport scolaire.

Considérant qu'un élève domicilié à Eisenborn fréquente la classe d'intégration du site scolaire de Junglinster de sorte qu'il échet de modifier le trajet II du transport scolaire en y ajoutant un arrêt supplémentaire à Eisenborn, le conseil communal décide à l'unanimité de modifier le trajet II du transport scolaire comme suit:

TRAJET II

Localités	Aller - matin	Aller - après-midi
	Horaire	
Eisenborn	07 h 25	13 h 25
Altlinster	07 h 35	13 h 35
Godbrange	07 h 40	13 h 40
Junglinster	07 h 45	13 h 45
Bourglinster	07 h 55	13 h 55
	Retour - midi	Retour - après-midi
	Horaire	
Bourglinster	11 h 50	
Altlinster	11 h 55	
Godbrange	12 h 00	
Bourglinster	12 h 10	16 h 05
Junglinster	12 h 20	16 h 15
Godbrange	12 h 25	16 h 20
Altlinster	12 h 30	16 h 25
Eisenborn	12 h 40	16 h 35

03. Modification partielle du PAG à Junglinster, um Rälland.

Le conseil communal décide à l'unanimité d'approuver provisoirement la modification partielle du plan d'aménagement général de la commune de Junglinster prévoyant l'incorporation des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « um Rälland », au PAG et en les classant en zone d'aménagement différé et en zone d'activités - secteur d'industrie légère, conformément au plan dressé par l'architecte Romain Schmiz.

04. Projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Junglinster, rue des jardins, vote définitif.

Le conseil communal décide avec sept voix contre une et une abstention d'approuver définitivement le projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Junglinster, au lieu-dit « rue des jardins », élaboré par le bureau Marc Dieschbourg architectes pour le compte de la société Capilex s.à.r.l. et visant la construction d'une maison unifamiliale et de deux immeubles résidentiels comptant au total 26 logements.

05. Divers.

06. Questions au collège échevinal.